


LA GRANGE - REGLEMENT DE MAISON

16.03.2018

Afin d'assurer le bon déroulement des séjours à **La Grange** et d'éviter la détérioration des installations et du matériel, les locataires sont priés de respecter strictement les conditions d'utilisation ci-après et d'apporter le plus grand soin aux locaux loués :

Lutte contre l'incendie	 Des extincteurs et des lances à eau (maison principale) sont à disposition sur les étages. Sorties de secours selon indications. Le gérant vous présentera les consignes de sécurité en début de séjour. Merci de ne pas stationner devant les issues de secours.
Matériel et installations	Le matériel et les installations doivent être considérés avec le plus grand soin. Il est interdit de : <ul style="list-style-type: none">▪ Sortir les couvertures et les coussins de la maison▪ Fumer dans les locaux, de jeter les mégots par terre▪ Coller du chewing-gum au mobilier (matelas, tables, chaises, etc.)▪ Clouer ou visser des objets contre les parois et portes,▪ Apposer des autocollants contre les tapisseries, portes ou autres▪ Sauter sur les lits▪ Utiliser les coussins pour des batailles rangées▪ Déplacer le mobilier des chambres▪ Pénétrer dans les chambres en gros souliers ou bottes.
Animaux	Les animaux, notamment les chiens, sont interdits dans la maison.
Table de ping-pong et football de table	A disposition des locataires, sur demande. Apporter raquettes et balles qui ne sont pas fournies par la maison.
TV non câblé+ lecteur DVD	A disposition, sur demande, dans le salon du rez-de-chaussée
Dégâts et objets manquants	Au cas où des dégâts seraient causés, en avertir immédiatement le gérant. Tout objet manquant sera signalé à la fin du séjour.
Remise en état des lieux	Les locaux, les installations et le matériel seront remis à la fin du séjour dans l'état où ils ont été reçus. En cas de non-respect de cette disposition, les frais de nettoyage (CHF.35- l'heure) ou de remise en état seront facturés aux participants. Les déchets de cuisine ainsi que les poubelles de chambres et des toilettes doivent être déposés dans le conteneur dans le corridor au local poubelle.
Respect du voisinage et de l'environnement	Afin d'assurer les rapports de bon voisinage avec les habitants de L'Auberson, ainsi qu'avec les autres résidents de la maison, et par égard envers autrui, les locataires sont priés de respecter les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none">✓ Eviter toute activité en dehors des locaux après 22 h 00✓ Limiter les activités nocturnes aux locaux communautaires✓ S'abstenir d'ouvrir les fenêtres côté rue lors de jeux bruyants ou de discussions animées.✓ Ne pas marcher dans les champs non fauchés.

MERCI A CHACUN D'OBSERVER CES CONSIGNES, pour toutes demandes particulières voir avec le gérant.